

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'octobre**, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierrick MURCIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

**Absents excusés** :

**Absents** : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe, GAULIER Yves

**Date de la convocation** : mercredi 18 octobre 2023

**Secrétaire élue pour la séance** : Véronique FILLION

**N°2023-46 OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – CHOIX des INTERVENANTS POUR l'ANNÉE 2024**

Mme FILLION, Adjointe, déléguée à l'enfance et la scolarité, informe le Conseil Municipal que le personnel du multi accueil « Le Jardin aux Câlins » ainsi que les enfants bénéficient chaque année des prestations de divers intervenants.

A la demande du personnel de la structure elle propose de reconduire les prestations suivantes pour l'année 2024 :

- ✓ L'intervention d'un professeur de musique répartie sur 9 séances à un tarif de 42 € soit 378 € ;
- ✓ La formation Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) par une psychologue soit 6 séances de groupe d'1h30 à raison de 9 heures par agent sur l'année pour un tarif de 230 € par séance de groupe (frais kilométriques compris) soit un total de 1380 €. Cette formation est destinée uniquement au personnel. La Directrice du multi accueil ne peut pas être présente.
- ✓ Des échanges ponctuels avec la Ludothèque du CRV et la Bibliothèque communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à signer tous les contrats ou documents se rapportant à ces actions et précise que les crédits nécessaires seront prévus lors du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 25 octobre 2023

Le Maire, Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Véronique FILLION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231024-DCM202346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023